



Regroupement familial pour mes deux enfants

Par Visiteur

Bonjour, il ya 2 ans j'ai déposer un dossier de regroupement familial pour mes 2 enfants qui sont rester au Maroc ma fille vient d' avoir 18ans et mon fils 15ans, j'ai peur que le dossier soit refuser pour cause de revenue , mais j'ai une grande maison don nous somme propriétaire moi et mon mari et mes 4 enfants nous avons 6 chambre et + la préfecture me redemande le bilan d' activité de 2009 mai les revenue sont toujours faible , notre société n'a pas bien marcher donc en fin 2010 il est au chômage maintenant qui est de 1800 e. Donc j'aimerais que vous m'aider dans ce dossier qui est très compliquer . !si il ya un recours ou une solution pour pas que mes 2 enfants sois bloqué au maroc. Merci .

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien l'un de vos enfants est majeur.

Dans ce cas il ne peut faire l'objet d'un regroupement familial car seuls les enfants mineurs sont concernés.

Si votre demande est à nouveau rejetée vous pourrez faire un recours devant le préfet avec l'assistance d'un avocat.

Cordialement